Marcel HEIMO

Kigali, le 14 mars 1968

N O T E
au Président de la République

Logement du nouveau
Médecin-chef du Sanatorium
de RWANAGANA

Le Ministre Butera étant rentré de son voyage en Pologne, je me permets de rappeler l'affaire mentionnée en exergue - un Aide mémoire du 28.2.68 - à votre attention. Le Docteur LEE ne pourrait pas venir au Rwanda, comme prévu en juillet prochain, si un logement convenable n'était pas mis à sa disposition.

AIDE - MEMOIRE

Logement du nouveau médecin-chef du Sanatorium de Rwamagana

1. Lors des discussions qui ont eu lieu, en 1966, en vue de l'affectation d'un médecin suisse à l'Hôpital de Rwamagana, le Gouvernement du Rwanda s'était engagé à mettre un logement convenable à la disposition de sa famille. Par lettre No 1340/AB 7/02, du 23 août 1966, le Ministère de la Coopération internationale et du Plan avait confirmé à la Coopération technique suisse qu'une telle maison serait prête au moment de l'arrivée du médecin.

Pourtant, peu avant l'arrivée du Dr Max Weber, le Représentant résidant de l'ONU faisait savoir que toutes les maisons de Rwamagana, selon accord avec le Gouvernement du Rwanda, avaient été mises à la disposition de l'OMS pour ses différents projets et que la maison prévue pour le deuxième médecin suisse et sa famille ne serait libérée qu'après le départ de l'infirmière OMS - célibataire - qui l'occupait.

Depuis son arrivée, au mois de juillet 1967, le Dr Weber a été obligé de se loger, à titre provisoire, dans une maison trop petite pour sa famille; celle-ci comprend deux enfants en bas âge et sera complétée, d'ici quelque temps, par une nurse-laborantine. De plus, le mobilier promis par le Ministère de la Santé publique n'a jamais été fourni malgré de multiples interventions et rappels.

En mars prochain, le Dr Hildebrand quittera définitivement le Rwanda pour s'établir en Suisse. Le Dr Weber pourra donc s'installer dans sa maison avec sa famille.

2. Pour assurer la poursuite de la mission du Dr Hildebrand, le Délégué à la coopération technique suisse envisage d'affecter au Sanatorium de Rwamagana, dès juillet prochain, un

gl Bontera

nouveau médecin en la personne du Dr Franz-Xaver LEE. Mais le Délégué ne saurait prendre une décision définitive à ce sujet avant d'avoir reçu du Gouvernement du Rwanda l'assurance que le nouveau médecin, son épouse et ses trois enfants seront convenablement logés.

Il serait dès lors souhaitable que le Gouvernement rwandais puisse, dans un très proche avenir et d'entente avec le Représentant résidant des Nations Unies, mettre définitivement deux maisons - celles qu'occupent actuellement le Dr Hildebrand et Mlle Hubert, infirmière OMS - à la disposition des deux médecins suisses.

3. Il est indispensable que ces deux médecins, qui sont affectés l'un au Sanatorium et l'autre à l'Hôpital de Rwamagana, soient logés avec leurs familles à proximité des établissements qu'ils doivent diriger.

Le Service de la Coopération technique suisse à déjà soulevé cette question par lettre (réf. 771.22.31), du 18 janvier 1968, adressée au Ministère de la Coopération internationale et du Plan. Mais il n'a pas reçu de réponse jusqu'ici.

Kigali, le 28 février 1968